

## INFORMATIONS SFDR



### SFDR - INFORMATIONS PÉRIODIQUES

Dénomination du produit : PLUVALCA ALTERNA PLUS

Identifiant d'entité juridique : 969500OZRJ9RS7WTJZ19

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?  |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Oui  | <input checked="" type="checkbox"/> Non   |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : %   | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,0% d'investissements durables |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE        | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE   |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : %  | <input type="checkbox"/> ayant un objectif social   |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>  |



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PLUVALCA ALTERNA PLUS promeut les caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place des démarches suivantes :

- Le respect de la politique des exclusions normatives et sectorielles disponible sur le site internet de la société de gestion ;
- L'intégration des caractéristiques environnementales et sociales dans la gestion du fonds selon une approche en « amélioration de note ». L'équipe de gestion attribue une note extra-financière du produit (moyenne pondérée) au travers de son outil propriétaire ESGo 2.0 à partir des données fournies par MSCI sur les émetteurs constituant le portefeuille. Cette note est ensuite comparée à celle de l'univers d'investissement du produit.

PLUVALCA ALTERNA PLUS a respecté son engagement d'atteindre une note extra-financière supérieure à celle de son univers d'investissement.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

| Indicateur de durabilité                                    | 31/12/2024 |
|---|------------|
| Note moyenne extra-financière du portefeuille               | 5.80/10    |
| Note moyenne extra-financière de l'univers d'investissement | 5.67/10    |

Source : Outil propriétaire « ESGo 2.0 »

Indicateurs de durabilité calculés à partir des données au 31 décembre 2024.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

| Indicateur de durabilité                                    | 31/12/2023 |
|---|------------|
| Note moyenne extra-financière du portefeuille               | 5.69/10    |
| Note moyenne extra-financière de l'univers d'investissement | 5.62/10    |

Source : Outil propriétaire « ESGo 2.0 »  
Indicateurs de durabilité calculées à partir des données au 31 décembre 2023.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Conformément aux informations présentes son annexe précontractuelle, PLUVALCA ALTERNA PLUS a pris en compte les 14 principaux PAI de tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR tel que ci-dessous :

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité  | Incidences 2024 | Incidences 2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| 1. Émissions de GES de niveau 1   | 5760            | 5686            |
| 1. Émissions de GES de niveau 2   | 1114            | 1377            |
| 1. Émissions de GES de niveau 3   | 67187           | 9298            |
| 2. Empreinte carbone (t/€mCA) scope 1 2   | 81              | 65              |
| 2. Empreinte carbone (t/€mCA) scope 1 2 3   | 872             | 149             |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (t/€m.inv) scope 1 2   | 101273976       | 424637          |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (t/€m.inv) scope 1 2 3   | 981251205       | 1245964         |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | 12.2%           | 13.2%           |
| 5. Part de consommation d'énergie non renouvelable  | 85.8%           | 97.3%           |
| 5. Part de production d'énergie non renouvelable  | N/A             | N/A             |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (GWh/€mCA)  | 84              | 136             |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité  | 28.1%           | 43.6%           |
| 8. Rejets dans l'eau (t/€m.inv)   | 2442            | 1441            |
| 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (t/€m.inv)  | 111530          | 1427902         |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales  | 0.0%            | 3.2%            |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 5.9%            | 8.1%            |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | N/A             | N/A             |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | 43.9%           | 43.3%           |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)  | 0.0%            | 0.0%            |

Moyenne des niveaux de chaque fin de trimestre de l'exercice 2024. Source : Trucost. Les taux de couverture ont progressé entre 2023 et 2024. L'*écart de rémunération entre hommes et femmes* n'est pas présenté du fait de l'incohérence entre la méthodologie de calcul utilisée par Trucost avec les recommandations de SFDR. Les indicateurs carbone prennent en compte les émissions de scope 3 aval en 2024 ce qui n'était pas le cas en 2023.

PLUVALCA ALTERNA PLUS a également pris en compte deux PAI additionnels des tableaux 2 et 3 de l'annexe 1 des RTS SFDR tel que ci-dessous :

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité        | Incidences 2024 | Incidences 2023 |
|---|-----------------|-----------------|
| II.8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé       | 68.5%           | 88.0%           |
| III.9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | 8.0%            | 7.5%            |

Moyenne des niveaux de chaque fin de trimestre de l'exercice 2024. Source : Trucost. Les taux de couverture ont progressé entre 2023 et 2024.


**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

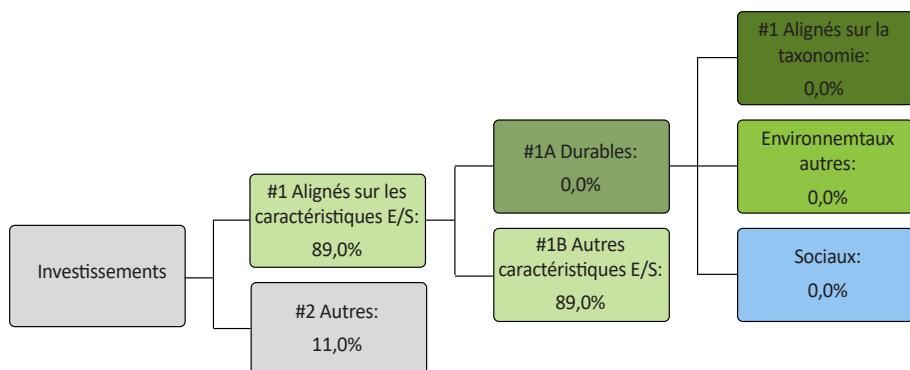
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2024.

| Valeur                                | Secteur GICS                  | Poids (%) | Pays     |
|---------------------------------------|-------------------------------|-----------|----------|
| PEUGEOT 1.125% 18/09/2029             | Consommation discrétionnaire  | 2,7       | Pays-Bas |
| L OREAL SA 3.125% 19/05/2025          | Consommation non cyclique     | 2,6       | France   |
| AMADEUS IT GROUP SA 2.875% 20/05/2027 | Technologies de l'information | 2,4       | Espagne  |
| BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032 | Finance                       | 2,3       | France   |
| VILMORIN ET COMP 1.375% 26/03/2028    | Consommation de base          | 2,2       | France   |

Principales positions du portefeuilles au 31/12/2024.


**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.


**Quelle était l'allocation des actifs ?**


La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.  
 La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.


**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés par PLUVALCA ALTERNA PLUS sont :

| Secteur                       | Poids (%) |
|-------------------------------|-----------|
| Services financiers           | 27,7      |
| Consommation cyclique         | 18,9      |
| Consommation non cyclique     | 13,7      |
| Biens et services industriels | 11,7      |
| Energie                       | 6,8       |

Données au 31/12/2024 hors liquidités. Source : Montpensier Arbevel.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE\* ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

 **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évoluer par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont :

- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG ;
- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les OPC monétaires ;
- les instruments dérivés.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

PLUVALCA ALTERNA PLUS a pris les mesures suivantes au cours de la période de référence :

- L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion à partir de seuils prédéfinis des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie). La Société de gestion dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont mises à jour à l'occasion de cette revue afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de la Société de gestion sur ces sujets.
- La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation fournie par MSCI et intégrée à notre outil propriétaire ESGo 2.0 permettant notamment une repondération du pilier gouvernance à 50%. L'ensemble des équipes de gestion bénéficient ainsi de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par la Société de gestion leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.
- Cet outil sert également de base à des actions d'engagement sur des émetteurs ayant une note extra financière insuffisante. Un rapport sur le suivi des engagements passés et des nouvelles actions engagées sur l'exercice est publié annuellement sur le site internet (lien).
- Enfin, la Société de gestion dispose également d'une procédure dédiée à la gestion des controverses tel que résumée dans sa politique de risque de durabilité et principales incidences négatives disponible sur le site internet (lien) et qui prévoit dans certains cas la cession immédiate du titre par tous les fonds gérés.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucun indice désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par PLUVALCA ALTERNA PLUS.